

Monsieur

+

La facilité de vous sçavoir que vous m'offrez l'ay
passé Me donne la liberté de vous faire sçavoir les motifs
qui ont porté à faire l'établissement de la Congrégation à
Montreal; et comme j'apprends que vous avez la Gazette de
travailler aux pèlerins qui y doivent servir, je passe sur ma
repugnance pour vous faire sçavoir les fins de cet Institut...
Monsieur Grandet qui me voulut bien prendre sous la direction, Me dit
un jour, que Notre Seigneur avait laissé 3 stat de filles pour servir
et servir l'église, que celui de Ste Madeleine étoit rempli par les Carmélites
et autres Religieuses, et celui de Ste Marthe par les Religieuses Claustrales qui
servent le prochain; mais que celui de la vie voyageuse de la Ste Vierge
ne l'étoit pas, et qu'il falloit l'honorer.... Je crois que pour honorer cet état de
la vie voyageuse de la Ste Vierge il faut que les sœurs soient filles de paroisse;
qu'elles soient gouvernées par les Supérieures, que les derniers sacrements leur soient
administrés par l'ordinaire de la paroisse, qu'elles y aient une sépulture et y soient
enterrées, comme aussi une place pour y assister avec les scoliers aux grand'
messes, Vespres et Saluts, et y communier quelquefois - qu'elles ne chantent ni
grand' messe, ni Vespres, dans leur église, mais seulement quelques Messes
aux messes basses et aux Jours qui seront jugés à propos; que dans la
maison les sœurs soient égales, on soit que la Supérieure a peu d'admission
put être cuisinière, ou occupée à tout autre emploi auquel elle sera
trouvée propre, et la Cuisinière être Supérieure, ou être employée
aux gros ouvrages. Le tout pour unir la vie et les vertus de la Ste
Vierge. tout cela ne m'empêchera pas d'être bien contente de tout ce
qui sera fait. C'est tout l'objet de ce que Dieu soit servi dans cette Communauté.

Je suis avec tout le respect qui m'est possible

Monsieur

Votre plus oblige et obéissante
servante M^{lle} Marguerite Bourgeoys.